

POSTES A PROFIL

Nomination à titre définitif	Nomination à titre provisoire 1 ^{ère} année	
<ul style="list-style-type: none"> - Directeur d'école REP+, - Directeur d'école avec décharge complète - Directeur d'école d'application - CPD - CPC - ACEN (chargé de mission ou formateur) - ERUN - ULIS TFM et TSA/TED - Enseignant ressource autisme - Coordonnateur MDPH 2^{ème} année - Enseignant référent ASH - CMPP - SAPAD - Etablissements médico/sociaux - EREA - Centre pénitentiaire 2^{ème} année - Classe relais - accueil des élèves allophones et enfants de famille itinérantes - Enseignement en LV 	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateur MDPH 1^{ère} année - Centre pénitentiaire 1^{ère} année 	
	Nomination à titre provisoire (postes à 50 %)	
		<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateur REP et REP + - ACEN

Les postes à profil feront l'objet d'un seul appel à candidature. Chaque type de poste fera l'objet d'une seule fiche de poste et d'un seul profil.

Exemple : une seule fiche de poste pour tous les postes de direction avec décharge complète quel que soit le lieu d'exercice ou les modalités d'exercice.

La publication des postes à profil se fera sur ETNA. Les enseignants bénéficient d'un délai pour candidater. Les enseignants qui se portent candidats accompagnent leur demande d'un CV et d'une lettre de motivation sur laquelle l'avis de l'IEN est porté.

Lors de leur audition, les candidats précisent sur quel poste ils postulent.

Exemple : le candidat précise qu'il postule sur la direction vacante REP + de l'école Paul Gauguin à Nantes.

Une commission de recrutement sera définie pour chaque type de poste. Cette commission sera chargée de recevoir les candidatures, d'auditionner les candidats et de classer les candidats.